NORMES GRAPHIQUES

Identification visuelle des véhicules de services

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

NORMES GRAPHIQUES

Identification visuelle des véhicules de services

L'identification visuelle des véhicules qui sont la propriété de l'Université de Sherbrooke doit se faire en suivant ces normes :

- Les véhicules sont peints en blanc.

- La signature institutionnelle doit être reproduite en deux couleurs : Pantone vert 3415 et noir.

- La signature doit figurer sur les deux portières avant du véhicule et sur la partie gauche de l'arrière du véhicule. Elle doit être positionnée à une hauteur proportionnelle à la mi-hauteur de la portière. En tout temps, comme le stipule le guide des normes d'utilisation de la signature institutionnelle (Annexe A), une zone de dégagement par rapport au cadre de la portière doit être conservée. Cette zone, tout autour de la signature, doit être égale à la lettre H contenue dans le nom Sherbrooke du logo.

- Le logo doit être reproduit d'un format assez grand pour couvrir la pleine largeur de la portière, en ne laissant que la zone de dégagement requise.

- Lorsque la configuration du véhicule ne permet pas une reproduction efficace de la signature sur les portières avant ou arrière, celle-ci peut alors être reproduite sur les parties latérales du véhicule, toujours à mi-hauteur.

- Seule la signature institutionnelle doit être reproduite sur le véhicule. Les noms des unités administratives ne font pas partie de l'identification visuelle des véhicules. Les véhicules de la section Sécurité font exception à cette règle; se référer au Service des communications pour ces cas particuliers.

- Un numéro d'identification du véhicule doit aussi être reproduit à deux endroits sur le véhicule : sur la partie latérale arrière du véhicule et sur la partie droite de l'arrière du véhicule. Le numéro doit être reproduit de couleur noir et sa hauteur doit être proportionnelle à la hauteur des lettres du mot « SHERBROOKE » de la signature juxtaposée.

Toyota Highlander

Toyota Yaris

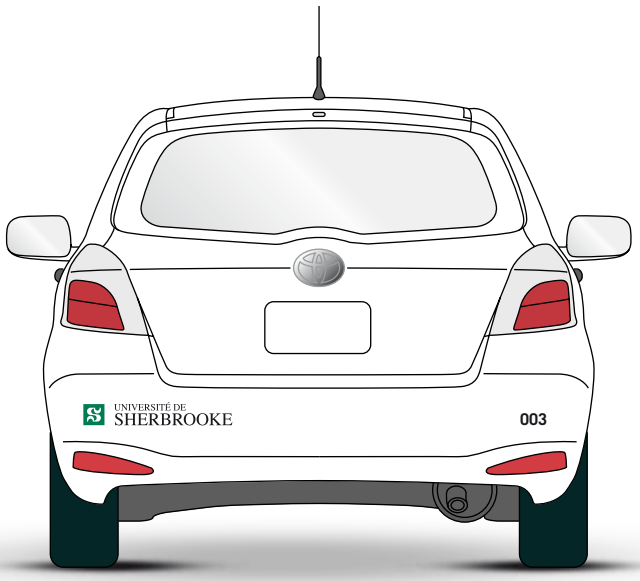

Camion déménagement GMC W4500

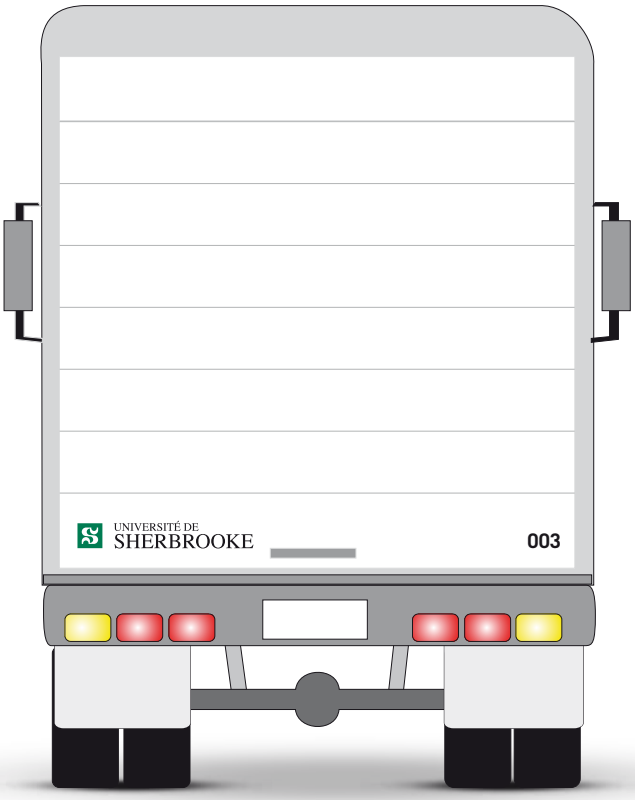

Camion Mercedes Sprinter modèle 2500

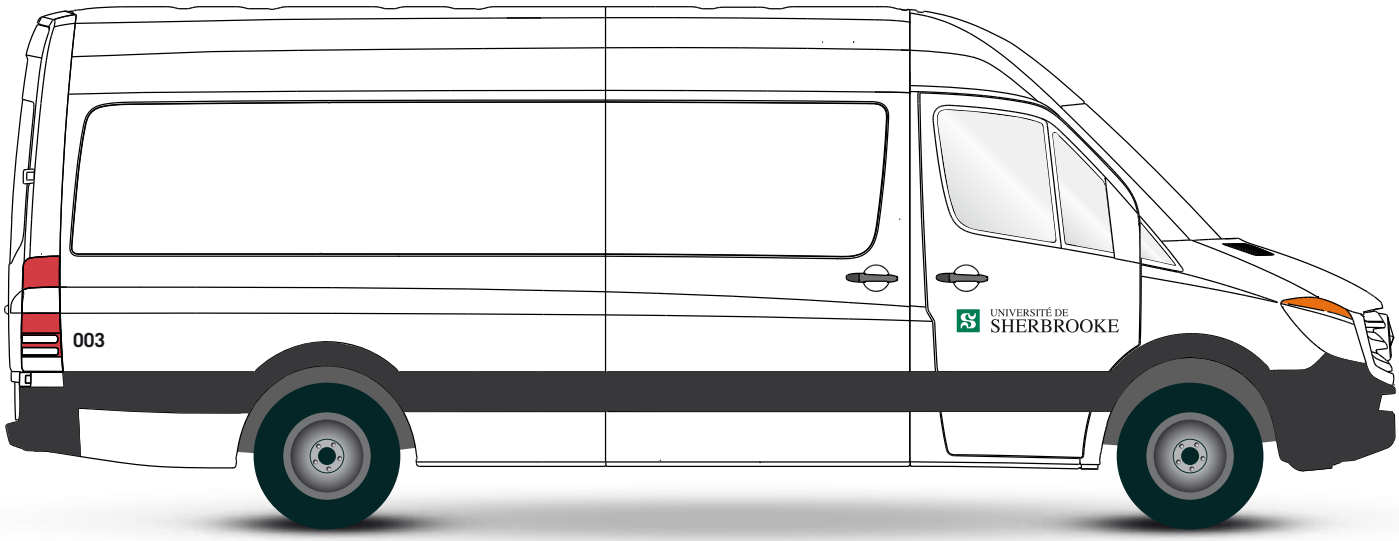

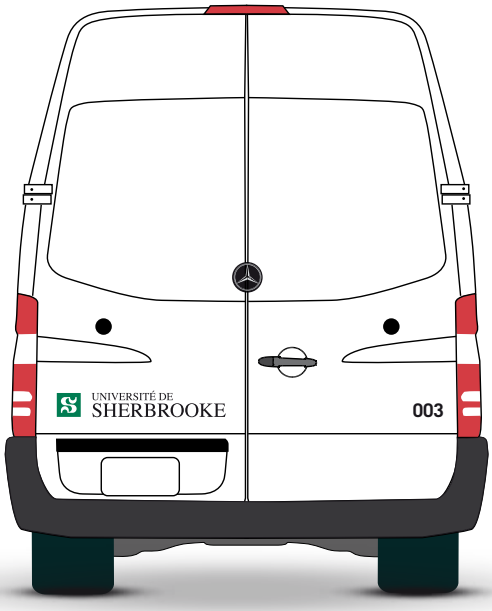

Dodge Ram

003
UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE
003

ANNEXE A

Guide des normes d’utilisation de la signature institutionnelle

Signature institutionnelle

Cette section présente les principales composantes de la signature institutionnelle et son aire de protection.

Composantes

Les trois principales composantes de la signature institutionnelle de l'Université de Sherbrooke sont :

- le symbole;
- la dénomination;
- le caractère typographique.

Cette signature forme un tout et il ne faut en aucun cas en dissocier ou en modifier les composantes de quelque manière que ce soit. Les espacements et l'alignement doivent être rigoureusement respectés.

Le symbole seul ne peut être utilisé, sauf en de rares exceptions autorisées par le Service des communications.

Aire de protection

La signature institutionnelle constitue un ensemble graphique qui doit être protégé d'éléments étrangers, et ce, afin d'en permettre une lisibilité parfaite dans toutes les formes de communication visuelle. La signature doit se détacher nettement des autres éléments de la composition graphique. À cette fin, il existe, tout autour de cette signature, une marge imaginaire égale à la hauteur du caractère typographique «H» contenu dans le mot « SHERBROOKE ».

Cette marge est nécessaire pour que la signature soit perçue comme une forme graphique unique et finie. Il ne faut jamais empiéter sur cette marge par une illustration, une photographie, un texte ou un graphique quelconque. Le nom d'une unité administrative de l'Université ne doit pas se situer à l'intérieur de cette aire de protection.